

Domaine obligatoire	
Titre	Droit collectif du travail / Égalité
Description	<p>Les secrétaires syndicaux/-ales connaissent les dispositions importantes du droit collectif du travail et la structure des conventions collectives de travail. Ils/Elles connaissent les instances compétentes – commissions paritaires et tripartites – composées de représentant-e-s des partenaires sociaux et des autorités, ainsi que leurs attributions. Ils/Elles connaissent les mesures à entreprendre en cas d’infraction. Ils/Elles savent faire la distinction entre les infractions constituant des cas particuliers et celles qui revêtent une portée collective. Ils/Elles connaissent les conditions-cadres essentielles qui s’appliquent en cas d’insolvabilité. Ils/Elles connaissent les fondements de la loi sur l’égalité et les principales revendications en matière d’égalité qui doivent être inscrites dans les CCT. Ils/Elles sont sensibilisé-e-s aux revendications des lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et trans (LGBT) visant à lutter contre les discriminations et intègrent celles-ci dans les négociations conventionnelles. Des exemples de bonnes pratiques sont exposés et discutés sur la base de différentes CCT.</p>
Ce module contribue au développement des compétences opérationnelles suivantes	<p>A2, A4, B1, B2, B3, D6, G1, G2, H1, H4, H5; H8</p> <p>Objectifs</p> <p>Les participant-e-s</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissent les dispositions importantes du droit collectif du travail • connaissent la marche à suivre en cas d’insolvabilité et de mise en place d’un plan social ; connaissent les instances paritaires et tripartites, ainsi que leurs attributions • sont en mesure de juger s’il convient ou non de faire intervenir une instance et, si oui, laquelle • connaissent les bases de la loi sur l’égalité, ainsi que les possibilités de promouvoir la mise en œuvre de revendications relatives à la parité et aux droits des personnes LGBT dans les CCT • sont sensibilisé-e-s aux thématiques du harcèlement sexuel et des disparités salariales • connaissent les mesures à entreprendre en cas de discrimination.
Attestation des compétences	<p>Mise en pratique documentée :</p> <p>Décrire dans un journal de bord (4 à 8 pages) un exemple de la manière dont un thème relatif à la CCT ou à la problématique de l’égalité est traité dans la pratique ; p.ex. comparer les dispositions respectives de deux CCT en matière d’égalité, puis définir ce qui pourrait être amélioré et de quelle façon ou exposer les mesures à mettre en œuvre en présence d’un cas de harcèlement sexuel.</p> <p>Marche à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler deux à trois questions de fond sur le thème choisi • Les développer et y répondre • Tirer des conclusions pour la pratique quotidienne • Formuler des propositions concrètes concernant la mise en œuvre et la manière de procéder. <p>Critères d’évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réponses apportées sont-elles compréhensibles et sensées ? • Les faits sont-ils bien documentés ? • Les conclusions sont-elles compréhensibles et pertinentes pour la pratique (applicabilité) ?

Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Droit collectif du travail• Insolvabilité et plans sociaux• Loi sur l'égalité• Égalité des droits pour les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et trans (LGBT)
Durée de validité de l'attestation des compétences	6 ans
Durée du module	2 jours
Remarques	Ce module fait partie du domaine obligatoire de la formation.